



SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

Efficacité du système d'assurance qualité
du Cégep de Thetford

Mai 2019

Québec, le 13 juin 2019

Monsieur Robert Rousseau
Directeur général
Cégep de Thetford
671, boulevard Frontenac Ouest
Thetford Mines (Québec) G6G 1N1

**Objet : Suivi au rapport d'évaluation de l'efficacité du système
d'assurance qualité**

Monsieur le Directeur général,

En juin 2016, dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité des collèges (SAQC), la Commission a recommandé au Cégep de Thetford de se donner des mécanismes pour garantir la justice et l'équité de l'évaluation des apprentissages. La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 9 mai 2019, du suivi apporté par le Cégep concernant cette recommandation.

En octobre 2018, pour compléter l'information reçue à la Commission en mai 2016 et décembre 2017, le Cégep a transmis une lettre expliquant les mécanismes mis en œuvre à la formation continue pour garantir la justice et l'équité de l'évaluation des apprentissages. En plus des actions présentées dans les suites de l'évaluation SAQC (rapport d'évaluation SAQC, juin 2016), le Cégep compte utiliser, à la formation continue, le mécanisme de validation des épreuves finales de cours déjà mis en œuvre à la formation régulière. Ce mécanisme implique l'emploi d'une grille d'analyse des épreuves finales de cours ainsi que des rencontres individuelles entre les professeurs et les conseillers pédagogiques. En parallèle, tous les nouveaux professeurs doivent rencontrer les conseillers pédagogiques pour une série d'entretiens portant, notamment sur la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, le processus d'évaluation des apprentissages et spécifiquement l'épreuve finale de cours.

La Commission note que la grille d'analyse utilisée couvre les critères de justice et d'équité. Elle constate que la mise en œuvre récente des mécanismes, notamment grâce à la pertinence de la grille et à la collaboration offerte par les conseillers pédagogiques, devrait permettre de déceler les points forts et les améliorations nécessaires. La Commission souligne toutefois l'importance que le Collège assure le suivi. Je communiquerai donc avec vous sous peu afin de convenir d'une échéance pour que le Collège témoigne de l'efficacité de la mise en œuvre de ses mécanismes.

Veuillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

La présidente,

Original signé

Murielle Lanciault

c. c. M^{me} Marie-Chantal Roussin, directrice des études